

Concertation régionale à Zaventem

Meeting report:	Groupe de travail Douane – Concertation régionale		
Date of the meeting:	02.05.2017		
Ref. :	Draft meeting minutes		
Report written by:	Maarten Van Cauwenberghe	On:	03.05.2017

Company/ Organisation:	Name:	Present
CTC	Alain De Heldt	Excused
Swissport Cargo Services	Eric Verlinden	X
WFS	Stijn op De Beeck	X
BAFI	Peter Goossens	Excused
Aviapartner	Paul Van Den Bulck	Excused
Land Mark Global	Richard Revyn	Excused
BAC	Marc Bogaerts	X
ACB	Geert Keirens	X
DHL Aviation	Gerrit De Sterck	X
DHL Global Forwarding	Frederick Verdickt	X
BAFI	Christian Van Humbeeck	X
Adelantex	Erik Huenaerts	X
Dakosy	Tony Bennett	X
Dakosy	Simon Lembke	Invited
AGD&A	Bart Vleugels	X
AGD&A	Sandy De Prins	X
AGD&A	Karolien Landsheer	X
AGD&A	Benjamin Van Damme	X
AGD&A	Sven Spreutels	X
AGD&A	Sophany Ramaen	X

<p><b>Next Meeting:</b>      <b>June 2<sup>nd</sup>, 14 h - 16 h</b>  <b>BRUcargo 706, 7<sup>th</sup> floor, meeting room 5</b></p>
---

**Point 1 à l'ordre du jour : ECS**

Étant donné que la mise en œuvre complète d'ECS n'est réalisable qu'à partir de 2018, il a été décidé de prévoir une solution intermédiaire pour un an, après quoi l'industrie devra avoir terminé les tests et la mise en œuvre de l'ensemble d'ECS.

De nouveaux accords pratiques ont été conclus pour le développement de la solution intermédiaire temporaire à l'aide du BRUcloud tool :

- Son développement sera terminé fin mai, après quoi on pourra relier et tester.
- (La copie du) message IE507 reprend également tous les régimes douaniers préalables.
- À l'aide de la copie, les données nécessaires sont reliées et transmises à la douane en 2 listes : d'une part, un aperçu de tous les envois partis et, d'autre part, de tous les MRN de NCTS.

La priorité absolue est d'envoyer la communication relative à l'obligation et à la solution proposée le plus rapidement possible : les autorités douanières envoient l'avis officiel qui est soutenu par ACB avec de plus amples précisions et la motivation de cette notification électronique.

Afin de favoriser la mise en œuvre de cette solution intermédiaire à court terme, on indiquera dans la communication que l'apurement des déclarations à l'exportation qui se déroulent selon l'avis d'arrivée IE507, auront la priorité. Pour la mise en œuvre d'ECS à long terme, ACB assurera le suivi et stimulera les tests de l'avis d'arrivée IE 507.

Point d'action	Responsables	Date
Communication relative à l'obligation d'utilisation de l'avis d'arrivée électronique IE507 et d'utilisation de la solution intermédiaire développée : rédaction et envoi de l'avis d'information par la Douane et avec le soutien d'ACB.	AGD&A - ACB	ASAP : début mai
Suivi et stimulation de la mise en œuvre	ACB	Juillet - septembre
Encouragement des tests de l'avis d'arrivée IE507 pour la mise en œuvre complète ECS	ACB	Juillet - ...

### Point 2 à l'ordre du jour : Preuve alternative et flexible (Sortie de marchandises)

Comme indiqué précédemment, la problématique de la preuve alternative flexible est qu'il y a un manque de clarté concernant les pièces pouvant être invoquées comme argumentation valable pour les déclarations datant d'avant l'instauration du CDU. Par conséquent, l'objectif est de créer de la clarté et de l'uniformité.

Cette problématique a déjà été abordée lors des réunions précédentes et est donc encore discutée et délimitée en interne par la douane. Mise à jour lors de la réunion de suivi avec m. Vanderwaeren.

Point d'action	Responsables	Date
Aperçu des dossiers présentant des erreurs	AGD&A	02.06.2017
Aperçu des documents acceptés	AGD&A	02.06.2017
Réponse à la demande d'argumentation pour la période 03.15 – 11.15	AGD&A	02.06.2017

### Point 3 à l'ordre du jour : Utilisation de la liste de chargement 126

Étant donné que l'utilisation de la liste de chargement 126 est inefficace et n'entre pas dans le cadre de l'agenda actuel de la concertation régionale pour la numérisation et l'amélioration de l'efficacité, il a plutôt été décidé de la supprimer.

La communication à cet égard sera reprise avec celle concernant l'avis d'arrivée électronique.

Une note importante à ce sujet est que des alternatives doivent être proposées pour une clarté immédiate. La douane poursuit la discussion à ce sujet en interne.

Point d'action	Responsables	Date
Communication relative à l'interdiction d'utilisation de la liste de chargement 126 : rédaction et envoi de l'avis d'information par la Douane et avec le soutien d'ACB.	AGD&A - ACB	ASAP : début mai

#### **Point 4 à l'ordre du jour : Entretien périodique / Procédure de secours transit**

Le timing des entretiens périodiques a déjà été communiqué pour les trois prochaines années. Cependant, pour écourter ces périodes d'entretien, d'importantes adaptations sont nécessaires ; la douane planche sur le sujet. Les mises à jour suivront lorsque que ce sera possible.

#### **Point 5 à l'ordre du jour : Forum national**

La douane demande à l'industrie une représentation encore plus importante dans les différents groupes de travail du forum national, certainement les agences en douane parmi les membres BAFI.

Veuillez adresser toutes les demandes relatives à l'adhésion au forum national à madame Ramaen : [sophany.ramaen@minfin.fed.be](mailto:sophany.ramaen@minfin.fed.be)

Point d'action	Responsables	Date
Voir point 8 de la mise en œuvre du CDU : le groupe de travail « Marchandises introduites » élabore un « document vivant » qui analyse l'impact du CDU sur le processus « Marchandises introduites ».	ACB	

#### **Point 6 à l'ordre du jour : Manifeste transport routier**

Le règlement belge de l'utilisation du « Transport routier avec manifeste se substituant au transport aérien » stipule que l'utilisation du manifeste est uniquement autorisée entre des manutentionnaires connus bien que l'interprétation de cette notion soit plus large dans d'autres États membres : l'utilisation du manifeste est autorisée pour tous les transports entre aéroports.

La demande centrale ici est que l'interprétation belge puisse être élargie et l'autorisation de ce transport routier se substituant au transport aérien pour tous les transports entre aéroports.

Cette demande a été posée officiellement au groupe de travail et il a également été demandé de donner des exemples d'aéroports dans d'autres États membres européens où ce point est appliqué de façon différente qu'à Zaventem. Aucune mise à jour ne pourra être donnée à ce sujet lors de la réunion de suivi avec M. Vanderwaeren étant donné que la prochaine réunion ICARUS est planifiée après le 2 juin. Les mises à jour suivront et seront discutées lorsque ce sera possible.

#### **Point 7 à l'ordre du jour : Comité stratégique**

Au sein du forum national, le comité stratégique est un organe consultatif concernant le rôle de la douane dans un contexte (inter)national et européen. Cet organe est composé de membres ayant de l'expérience et une large vision de la douane qui formule des recommandations à long terme.

Pour maintenir une représentation équilibrée dans ce comité, ACB a fait une proposition de délégation du secteur de l'aviation. L'Administrateur général de l'AGD&A, qui assure la présidence, poursuivra la discussion relative à la composition de cet organe en interne. La composition définitive de cet organe consultatif sera communiquée dès qu'une décision sera prise à ce sujet.

#### **Point 8 à l'ordre du jour : Mise en œuvre du CDU**

La période transitoire jusqu'à la mise en œuvre du CDU est d'application jusqu'en 2020 inclus et comporte plusieurs opportunités et menaces qui doivent d'abord être étudiées plus en détail avant qu'un plan d'approche soit déterminé pour, notamment, le réexamen des autorisations OEA, ...

Présentation relative au réexamen des autorisations douanières en annexe.

Au sein du groupe de travail « Marchandises introduites » du forum national, on élabore un « document vivant » qui analyse l'impact du CDU sur le processus « Marchandises introduites ». La dernière version du document se trouve en annexe.

<b>Point d'action</b>	<b>Responsables</b>	<b>Date</b>
Suivi et remplissage du « document vivant » avec la partie fret aérien.	Stijn op De Beeck	15.05.2017
Poursuite de la diffusion du document et encouragement de la participation de l'industrie au groupe de travail « Marchandises introduites » et contenu de la partie fret aérien	ACB	

#### **Point 9 à l'ordre du jour : Memorandum of Understanding (protocole d'accord)**

Le 2 juin, l'objectif est – lors de la réunion de suivi avec monsieur Vanderwaeren – de signer un protocole qui met l'accent sur l'ordre de jour de l'avenir : définir structurellement la poursuite de la collaboration industrie-douane pour optimiser l'ordre du jour pour la numérisation et l'amélioration de l'efficacité.

Les grandes lignes devant être reprises dans ce protocole sont définies, elles seront encore développées et présentées lors de la réunion de suivi du 2 juin. Tous les participants à la concertation régionale peuvent toujours apporter un input complémentaire.

<b>Point d'action</b>	<b>Responsables</b>	<b>Date</b>
Poursuite de l'élaboration du contenu du protocole d'accord	AGD&A et ACB	02.06.2017

#### **Point 10 à l'ordre du jour : Procédure d'amélioration du manifeste**

Dans le cadre du fonctionnement révisé du service GCB – comptabilité marchandises – l'industrie a pris l'initiative et le document décrivant les différentes situations a été mis à jour. Celui-ci décrit toutes les situations telles qu'elles sont à l'heure actuelle et comment elles pourraient éventuellement se présenter à l'avenir.

Cette proposition pour d'éventuelles procédures futures sera encore discutée en interne par le service GCB étant donné qu'il n'est pas certain que toutes les propositions soient (légalement) possibles.

Voir en annexe pour plus d'informations.

**Divers :**

<b>Point d'action</b>	<b>Responsables</b>	<b>Date</b>
Aperçu des points d'action avec les objectifs atteints et à atteindre dans un fichier Excel en appui de la réunion de suivi avec M. Vanderwaeren	ACB : Maarten Van Cauwenberghe	02.06.2017
Problématique des saisies : destruction vs. preuve de destruction : la situation actuelle sera encore étudiée en interne par le service E&R (Enquête et Recherche)	AGD&A	02.06.2017
Sévérité accrue de la procédure OTS : tout le fret aérien peut-il être considéré comme urgent ? Sera encore traité en interne.	AGD&A	02.06.2017